

PROJET DE LOI

N° 110

adopté

SÉNAT

le 16 mai 1984 SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1983-1984

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

*autorisant la ratification d'une Convention internationale
du travail n° 149 concernant l'emploi et les condi-
tions de travail et de vie du personnel infirmier.*

*Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet
de loi dont la teneur suit :*

Voir les numéros :

Sénat : 215 et 282 (1983-1984).

Article unique.

Est autorisée la ratification de la Convention internationale du travail n° 149 concernant l'emploi et les conditions de travail et de vie du personnel infirmier, faite à Genève le 23 juin 1977, dont le texte est annexé à la présente loi (1).

*Délibéré, en séance publique, à Paris, le
16 mai 1984.*

Le Président,

Signé : ALAIN POHER.

(1) *Nota* : Voir le document annexé au n° 215 (1983-1984), Sénat.